



**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 2 JUIN 2014**

**L'an deux mille quatorze, le deux juin à vingt heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique  
sous la présidence de Jean-Paul LAUNAY Maire.**

**Etaient présents :** M. LAUNAY Jean-Paul, Mme DEBRAY Christine, M. MAUNOURY Christian, M. PAIN Eric, Mme DAMOIS Virginie, M. GAUTIER Daniel, Mme NORMAND Pascale, M. GOUMENT Christophe, M. DI MASCIO Roberto, Mme Florence ALIX, M. GIRARD Emmanuel, Mme DAVOURY Nathalie, M. CHALARD Philippe, M. LEMARQUAND Jean-Claude, Mme DOUBLET Frédérique, Mme HAYOT Rachel, Mme FAGNEN Gaëlle, M. BERTIN Denis, Mme GOGO Elisabeth, M. LECUIR Roland.

**Procurations :** Mme CAZAL Karine à M. GIRARD Emmanuel, Mme ROI Marilyne à M. Eric PAIN, Mme ALIX Stéphanie à M. Jean-Paul LAUNAY.

**Secrétaire de séance :** M. LEMARQUAND Jean-Claude

Date de convocation : 27 mai 2014

Date d'affichage : 10 juin 2014

En exercice : 23

- présents : 20

- Votants : 23

**Ordre du jour :**

- 1- Utilisation des crédits dépenses imprévues  
**LOTISSEMENT**
  - 2- Approbation du compte gestion 2013
  - 3- Approbation du compte administratif 2013
  - 4- Clôture du budget
  - 5- **Accueil Enfance Jeunesse** : Création de deux emplois d'avenir à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2014
  - 6- **Accueil Enfance Jeunesse** : Adhésion ados
  - 7- **Secteur d'Action Gérontologique (S.A.G.)** : Désignation de deux représentants
  - 8- **Syndicat des Landes et Marais** : Désignation de deux délégués
  - 9- **CCGTM** : Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) : désignation des délégués
  - 10- Election d'un délégué suppléant au CNAS suite à la démission d'un conseiller
  - 11- Election d'un membre à la commission action sociale, logement et transports suite à la démission d'un conseiller
  - 12- Tirage au sort des jurés d'assises
  - 13- Reconduction du contrat de prêt à usage d'un bâtiment à l'association des Vieux Gréements Granvillais
  - 14- Questions diverses
- La prochaine réunion de conseil est programmée le 12 juin à 20h

M. LEMARQUAND est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 24/04/2014 est adopté à l'unanimité après avoir pris en compte l'intervention de M. Lecuir qui a indiqué qu'il est mentionné comme doyen de l'assemblée lors du vote du compte administratif de la commune, alors qu'il s'agissait de M. Chalard.

## **1- Utilisation des crédits dépenses imprévues**

Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes :

-Utilisation des crédits dépenses imprévues d'investissement pour permettre le paiement de factures d'investissement dont le changement de taux de TVA a augmenté pour un montant de 246€.

-Utilisation des crédits dépenses imprévues de fonctionnement pour permettre le paiement d'un montant de 7223€, émis par la CCGTM, pour attribution de compensation.

## **2-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 - lotissement**

Après avoir donné lecture des résultats budgétaires, l'assemblée adopte à l'unanimité le compte de gestion 2013 présenté par le receveur municipal :

Section de fonctionnement dépenses : 6 114.70 €

Section de fonctionnement recettes : 6 114.70 €

Vote : Pour : 22                      abstention : 1

## **3-ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - Lotissement**

Après avoir pris connaissance des résultats des chapitres et opérations de recettes et de dépenses pour les deux sections et constaté que les chiffres du compte administratif sont identiques au compte de gestion présenté par le receveur municipal, l'assemblée, sous la présidence du doyen, M. LECUIR, adopte à l'unanimité le compte administratif.

Section de fonctionnement dépenses : 6 114.70 €

Section de fonctionnement recettes : 6 114.70€

Vote : Pour : 20                      abstention : 1

## **4-Clôture du budget - Lotissement**

Les opérations nécessaires à la réalisation du Lotissement Cité du Boscq situé rue Entre Deux Rochers sont terminées. Toutes les dépenses et recettes ont été liquidées. L'excédent a été reversé sur le budget communal en 2013.

Par conséquent, le conseil municipal décide à l'unanimité de clore ce budget.

Vote : Pour : 22                      abstention : 1

## **5- Accueil Enfance Jeunesse : Création de deux emplois d'avenir à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2014**

*Ces deux contrats emplois d'avenir (destinés aux 16-25 ans sans diplôme ou titulaire d'un CAP/BEP) seront recrutés sur un temps complet annualisé pour une durée de 3 ans, afin de répondre à la réglementation des ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement) périscolaires dans le cadre de la mise en place de la réforme des nouveaux rythmes scolaires.*

*Le passage de 4 jours à 4 jours et demi d'école par semaine à la rentrée 2014, implique que les enfants fréquentent l'école le mercredi matin.*

*L'allègement des journées de cours se traduira par la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur le temps libéré à savoir :*

- lundi, mardi, jeudi de 15h30 à 16h30*
- vendredi de 15h15 à 16h30*
  
- PEDT allégé sur les TAP ; 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans, 1 pour 18 enfants de plus de 6 ans*
- Les temps périscolaires ; garderie matin, garderie midi, étude et garderie du soir vont être déclaré en ALSH sans allègement à savoir 1 pour 10 enfants de moins de 6 ans, 1 pour 14 enfants de plus de 6 ans.*

*La loi impose sur l'encadrement des activités au minimum 80% d'intervenants qualifiés ou en cours de formation et 20 % non qualifiés. 9 agents communaux sont disponibles et qualifiés.*

*Missions des emplois avenir :*

- animation, encadrement sur le temps du midi, TAP, étude sur les semaines scolaires.*
- animation, encadrement sur l'ALSH, le mercredi après-midi et sur toutes les vacances scolaires (février, Pâques, été, Toussaint, Noël).*
- Participation aux réunions de préparation et de régulation avec l'ensemble de l'équipe pédagogique.*
- 

*Avantages pour l'employeur :*

- une aide de l'état à hauteur de 75% du smic horaire brut*
  - possibilité d'une aide financière supplémentaire par la DDCS comprise entre 1500 € et 5000 € par emploi (dossier déposé le 16 mai 2014).*
  - Une exonération partielle de cotisations patronales*
  - Un accompagnement durant l'emploi par la Mission Locale*
- Coût restant à l'employeur 555€*

*Des entretiens d'embauche se dérouleront mi-juin pour un recrutement au 1er juillet.*

*Ces 2 emplois seront intégrés à l'équipe d'animation du mois de juillet et août ce qui nous permettra de réaliser une économie sur les emplois saisonniers de 6388€ pour l'été.*

*En conséquence, M. le maire propose la délibération suivante :*

*Vu la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 et les décrets n°2012-1210 et 1211 du 31 octobre 2012 portant création d'une nouvelle section dédiée aux contrats d'avenir dans le code du travail,*

*Vu l'arrêté du 31 octobre 2012 qui fixe le montant de l'aide financière de l'État,*

Depuis le 1er novembre 2012, le dispositif « emplois d'avenir » est entré en vigueur. Créé par la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé.

Dans le secteur non-marchand, le contrat prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) de 3 ans au maximum, réglementé par le code du travail.

Le recrutement doit en principe avoir lieu dans des activités présentant soit une utilité sociale ou environnementale, soit un fort potentiel de création d'emplois. Cependant, les collectivités territoriales peuvent recruter même si elles n'appartiennent pas à un secteur identifié comme prioritaire.

En conséquence, la commune peut décider d'y recourir. Cette démarche nécessite un engagement à former le jeune en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec la Mission Locale et ainsi lui faire acquérir une qualification.

Un tuteur identifié doit être désigné au sein du personnel pour accompagner ce jeune au quotidien et lui transmettre son savoir.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'État est fixée à 75 % du taux horaire brut du SMIC. Cette aide s'accompagne d'exonérations de charges patronales de sécurité sociale dans la limite d'un montant de rémunération égal au SMIC.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité à la création, **à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2014**, de deux emplois d'avenir à temps complet annualisés, rémunérés sur la base du SMIC mensuel, pour intégrer le service Accueil Enfance Jeunesse (A.E.J.), y acquérir des qualifications et exercer les fonctions relevant du grade d'adjoint territorial d'animation 2<sup>ème</sup> Classe de la fonction publique territoriale.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de **36 mois**.

Vote : Pour : 23

#### **6-Accueil Enfance jeunesse : adhésion ados**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de fixer un tarif annuel d'adhésion au service ADOS (jeunes de 11 à 17 ans) compte tenu notamment des nouvelles actions à mener en activités libres mises en place dès cet été.

Adhésion annuelle : Commune 5.50€  
Hors commune 15€

Vote : Pour : 23

#### **7- Secteur d'Action Gériatologique : Désignation de deux représentants**

Monsieur le Maire propose de désigner un titulaire et un suppléant pour siéger à l'association « Secteur d'Action Gériatologique ».

Cette association a pour but la mise en œuvre de toutes actions en faveur des personnes âgées.

**Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur Daniel GAUTIER membre titulaire et Monsieur Robert DI MASCIO membre suppléant.**

## **8- Syndicat des Landes et des Marais : Désignation de deux délégués**

L'objet de la commission syndicale est la gestion des pâtures communales qui se trouvent dans la Lande et le Marais depuis Bréville jusqu'au Havre de la Vanlée.

Les statuts du Syndicat des Landes et des Marais prévoient que la commune de Donville les Bains soit représentée par 2 délégués titulaires.

Le Maire invite le Conseil à procéder à l'élection de ces délégués et fait appel à candidature pour les fonctions de délégués titulaires dans le Syndicat des Landes et des Marais.

Sont candidats :

M. Pain qui obtient 23 voix

M. Maunoury qui obtient 23 voix

**M. Pain et M. Maunoury sont élus délégués titulaires au Syndicat des Landes et des Marais.**

## **9-Communauté de Communes Granville Terre et Mer : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) - désignation des délégués**

Par délibération du 15 mai 2014, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer a fixé la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges de Transférées (CLECT), il appartient maintenant à chaque conseil municipal de délibérer pour désigner ses délégués :

Pour les communes de moins de 1 000 habitants 1 titulaire et 1 suppléant;

**Pour les communes de plus de 1 000 habitants, 2 titulaires et 1 suppléant**

La 1ère réunion aura lieu en juillet.

En conséquence M. le Maire propose à l'assemblée de désigner deux titulaires et un suppléant :

Sont candidats aux fonctions de délégué titulaire :

M. Pain qui obtient 20 voix

M. Maunoury qui obtient 21 voix

M. Lecuir qui obtient 5 voix

**Messieurs Pain et Maunoury sont élus délégués titulaires à la commission Locale d'évaluation des charges transférées.**

Sont candidats aux fonctions de délégué suppléant :

M. Girard qui obtient 19 voix

M. Lecuir qui obtient 5 voix

**M. Girard est élu délégué suppléant à la commission Locale d'évaluation des charges transférées.**

### **10-Election d'un délégué suppléant au Comité National d'Action Sociale suite à la démission d'un conseiller**

Consécutivement à la démission de M. SOULARD Thomas, délégué suppléant au **Comité National d'Action Sociale**, monsieur le Maire invite le Conseil à procéder à l'élection d'un nouveau délégué suppléant au sein du CNAS et fait appel à candidature :

**Mme Hayot** unique candidate est élue à l'unanimité **déléguée suppléante au CNAS**.

### **11-Election d'un membre à la commission action sociale, logement et transports suite à la démission d'un conseiller**

Suite à la démission de M. Thomas SOULARD, membre de la **commission action sociale, logement et transports**, monsieur le Maire invite le conseil à élire un nouveau membre au sein de la commission et fait appel à candidature.

**Mme Hayot** unique candidate est élue à l'unanimité **membre de la commission action sociale, logement et transports**.

### **12-Tirage au sort des jurés d'assises**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder au tirage au sort de la liste préparatoire des jurés d'assises. Les 399 jurés devant composer la liste du jury des assises pour 2015 sont répartis proportionnellement au tableau officiel de la population. Cette répartition est faite par commune ou communes regroupées à raison d'un juré pour 1300 habitants. La commune de DONVILLE LES BAINS qui doit procéder au tirage au sort est regroupée cette année avec la commune d'YQUELON.

La liste préparatoire de la liste annuelle, dressée par chaque maire, devra comprendre un nombre triple de celui fixé dans l'arrêté préfectoral n°248-14 du 12 mai 2014 portant répartition par canton et par commune du nombre des jurés d'assises de la liste annuelle du jury criminel (3 jurés). Il s'agit donc de tirer au sort publiquement, 9 personnes, à partir des deux listes électorales des communes regroupées.

Monsieur le Maire rappelle que ne devront pas être retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile 2015 (retenir personnes nées avant 1992) et qui n'auraient pas leur résidence ou leur domicile principal dans le Département. Il est donc procédé au tirage au sort, 7 personnes tirées au sort sur DONVILLE LES BAINS et 2 personnes sur YQUELON :

N° Electeur	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse
715	RAMARD	Claude Joseph Victor Marcel	25/04/1939	66 allée du Boute de la Claque 50400 YQUELON
266	FAVRAY	Guillaume Thierry Paul	29/12/1978	108 rue de la Grange Dîmière 50400 YQUELON

269	CHEVALLIER	Walter Marie	26/09/1981	10 rue de la Fougeraie 50350 DONVILLE LES BAINS
125	BLIN	Patrick Bernard	26/05/1951	72 route de Coutances 50350 DONVILLE LES BAINS
2	ACAR	Anne-Marie Geneviève Germaine	13/10/1954	27 rue du Cerisier 50350 DONVILLE LES BAINS
749	JOUENNE épouse LE THOREL	Yvette Annick	08/06/1942	145B route de Coutances résidence de la Poste 50350 DONVILLE LES BAINS
123	BLIN	Charline Adeline Marie	12/10/1987	9 rue des Glycines 50350 DONVILLE LES BAINS
344	DE ZUTTER	François Emile	11/05/1932	97 rue de la Passardière 50350 DONVILLE LES BAINS
1098	MASSET	Julien Ricardo Georges Didier	18/08/1986	12 rue Michel Lecostey 50350 DONVILLE LES BAINS

### **13-Reconduction du contrat de prêt à usage d'un bâtiment à l'association des Vieux Gréments Granvillais**

L'association des Vieux Gréments Granvillais utilise depuis 1 an une partie de l'ancien bâtiment AGREX pour entreposer diverses pièces du grément.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- la reconduction du contrat de prêt à usage de l'ancien bâtiment AGREX à l'association des Vieux Gréments Granvillais,
- et autorise Monsieur le maire à le signer.

Vote : Pour : 23

P.J. : contrat

### **14-Questions diverses**

La prochaine réunion de conseil portant sur la désignation du concessionnaire de la ZAC est programmée le 12 juin à 20h.

Monsieur Bertin demande la raison du refus de publier l'article de Madame Fagnen dans le bulletin municipal.

Il a été répondu que celui-ci n'est pas une tribune politique. La campagne est terminée.

Le but de ce bulletin est d'informer les Donvillaises et Donvillais des différentes actions menées dans la commune.

Il ne revêt pas un caractère polémique, élément ressenti dans la nature de l'article. Seules les communes de plus de 3500 habitants doivent mettre à disposition un espace réservé dans le journal municipal aux conseillers n'appartenant pas à la majorité.

C'est pour ces différentes raisons que cet article n'a pas été intégré dans le bulletin municipal.

En revanche, nous sommes tout à fait disposés à accepter des articles de la minorité si ceux-ci sont informatifs et constructifs.

M. Bertin regrette qu'aucun élu de DONVILLE n'ait répondu à l'invitation de l'association OSE le 20 mai.

M. le maire a reçu l'invitation le 20 mai. M. Pain a reçu l'invitation deux jours avant et n'a pas pu se libérer. Il aurait voulu y assister et souhaite que ce problème d'invitation tardive soit évoquée auprès de l'association.

M. Lecuir s'inquiète du devenir de l'hôpital de Granville, car beaucoup de services de proximité disparaissent. Il souhaiterait que les élus se mobilisent.

M. le maire, membre du conseil de surveillance de l'hôpital GRANVILLE-AVRANCHES, confirme la difficulté de recruter notamment un cardiologue, malgré la volonté des dirigeants et des élus.

La séance est levée 21H10

Fait à DONVILLE LES BAINS, le 3 juin 2014

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude LEMARQUAND

Le Maire,

Jean-Paul LAUNAY